

ASSEMBLÉE NATIONALE

8 mars 2021

DÉMOCRATISER LE SPORT EN FRANCE - (N° 3808)

Adopté

AMENDEMENT

N ° AC293

présenté par
M. Cédric Roussel, rapporteur

ARTICLE 10

À la seconde phrase de l'alinéa 11, après le mot :

« réciproque »,

insérer les mots :

« des parties ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.